

ASSEMBLÉE NATIONALE12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 8108

présenté par
M. Larive

AVANT L'ARTICLE 40

Rédiger ainsi l'intitulé de ce titre :

« un système de retraite fragilisé, individualisé et nuisant à l'égalité femmes-hommes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Ce titre étant mensonger, nous proposons une rédaction plus conforme à la philosophie réelle du texte.

Nous proposons de renommer le titre III en cohérence avec les dispositions qu'il contient. Ainsi, ce titre devrait s'intituler ""système de retraite fragilisé, individualisé et nuisant à l'égalité femmes-hommes""."